



Titre professionnel Ouvrier Professionnel en Restauration du Patrimoine Niveau III

PROGRAMME

- Analyser un ouvrage en situation de désordres et en effectuer sa restitution graphique et son diagnostic
- Identifier les techniques de constructions
- Organiser le travail (approvisionnement, phasage)
- Assurer la mise en sécurité de l'ouvrage et des personnes sur un chantier
- Assurer la gestion de récupération des déchets
- Effectuer le tracé et la taille de pièces à substituer
- Restaurer un parement en conformité avec l'état d'origine
- Aborder une spécificité architecturale de la région : la pierre sèche
- Prendre en compte les aspects énergétiques dans le cas d'une réhabilitation

DIJON

**du 19 Septembre 2022
au 29 Juin 2023**

PUBLIC - PRÉ-REQUIS

- Demandeur d'emploi sur prescription Pôle Emploi, Mission Locale ou Cap Emploi
- Première expérience dans le bâtiment
- Avoir défini un projet professionnel
- Être intéressé/e par une approche écologique en restauration du patrimoine
- Maîtriser les 4 opérations, lire et écrire
- Avoir une aptitude physique à l'exercice du gros oeuvre

Modalités d'entrée : Sur candidature, entretien individuel et test de recrutement

Niveau d'entrée : Fin de scolarité

Rémunération : en lien avec le prescripteur

OBJECTIFS

- Permettre d'accroître les connaissances du bâti ancien pour insérer les stagiaires sur le marché régional
- Proposer des parcours qualifiants aux personnes qui en feront la demande

VALIDATION

- Contrôle Continu
 - Mémoire sur étude de cas portant sur le bâti ancien, sujet choisi par le candidat et soutenu devant un jury de professionnels (seront présentés à l'examen les stagiaires ayant obtenu la moyenne au contrôle continu)
 - Certificat Sauveteur Secouriste du Travail
 - Habilitation R408 «Montage et démontage d'échafaudage»
 - Certification RGE FeeBat Renov
 - QCM à chaque bloc de compétences
 - Grille d'observation
 - Titre homologué Ouvrier Professionnel en Restauration du Patrimoine
- Possibilité de découper la formation en fonction des blocs de compétences et des besoins.

DURÉE

L'action se déroule sur 1200 heures réparties comme suit :

- 409 heures en centre
- 385 heures en entreprise
- 406 heures en chantier